

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le - 1 AVR. 2019

Secrétariat général

Direction des affaires  
financières

Département du contrôle  
interne et des systèmes  
d'information financière

DAF-DCISIF  
n°2019-0012

Affaire suivie par  
Déborah Bé  
Cheffe de département

Téléphone  
01 55 55 21 61

Courriel  
[deborah.be@education.gouv.fr](mailto:deborah.be@education.gouv.fr)

Catherine Demez  
Samira Djebli  
Cheffes de projet CIC

Téléphone  
01 55 55 XXXX  
01 55 55 XXXX

Courriel  
[Pilotage.cic@education.gouv.fr](mailto:Pilotage.cic@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Le directeur des affaires financières  
Responsable de la fonction financière ministérielle

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies,

Messieurs les vice-recteurs d'académies,

Madame la chef du service de l'éducation nationale de  
Saint Pierre et Miquelon,

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux  
d'académies et de vice-rectorat,

Mesdames et Messieurs les référents académiques  
pour le contrôle interne comptable

**Objet** : Plan d'action ministériel pour le contrôle interne financier des MENJ-MESRI pour la période 2018-2020

J'ai le plaisir de vous adresser le plan d'action ministériel pour le contrôle interne financier des MENJ-MESRI pour la période 2018-2020.

Ce document a été construit à partir des orientations présentées et validées au comité de pilotage CIC-CIB du 5 juillet 2018. Il a fait préalablement l'objet d'échanges avec des acteurs en administration centrale, des acteurs en académies ainsi qu'avec des opérateurs. Il s'est également appuyé sur différents rapports, notamment les observations de la note d'évaluation du contrôle interne comptable (NEC) par la Cour des comptes, les rapports d'audit interne et le rapport du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Ce plan d'action comporte quatre volets :

- volet « contrôle interne comptable – Etat » ;
- volet « systèmes d'information financière ministériels » ;
- volet « maîtrise des risques comptables et financiers en EPLE » ;
- volet « contrôle interne comptable et budgétaire des opérateurs ».

Le contrôle interne budgétaire sur la sphère Etat fait actuellement l'objet d'une réorganisation interne. Le plan qui lui est dédié sera disponible ultérieurement.

L'équipe du DCISIF se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur des affaires financières



Guillaume GAUBERT

*NB : une version électronique de ce document est disponible sur le site intranet Pléiade dans la rubrique métier relatif au contrôle interne comptable.*